



20211018-16

Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20211018-20211018-16-DE
Date de télétransmission : 27/10/2021
Date de réception préfecture : 27/10/2021

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées
Séance du 18 octobre 2021**

Objet : Contrat entre l'établissement public Paris Musées et After Eight Books pour la création d'un jeu de cartes dans le cadre de l'exposition « Les Flammes, l'Âge de la céramique » présentée au Musée d'Art Moderne de Paris du 15 octobre 2021 au 6 février 2022

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L.2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2012 SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer le contrat, liant l'établissement public Paris Musées à After Eight Books, pour la création d'un jeu de cartes, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : Les dépenses relatives à ce projet seront imputées sur le budget de fonctionnement de Paris Musées, exercice 2021.

Par délégation, la Directrice générale

Anne-Sophie de Gasquet